

COMMUNIQUE DE PRESSE DES ANCIENS ELUS AU BUREAU DU CCE

CCE d'Air France LE FIGARO EN FLAGRANT DELIT DE MENSONGES

Ce jour, le journal le Figaro présente une situation du CCE absolument mensongère. L'expertise votée par la seule CFDT en septembre dernier ne sera connu que dans l'après-midi de ce 11 janvier.

Cet article affirme des faits totalement inventés :

1. Aucune somme n'est dépensée au CCE sans justifications.
2. Toutes les dépenses sont validées par le Bureau (CFDT, CFE-CGC, FO).
3. Rien, ni aucun document n'a été détruit au départ du Bureau précédent.
4. Les comptes sont validés par un expert comptable, certifiés par un commissaire aux comptes et épulchés par une commission de contrôle financier dirigée par la CGT.
5. Il n'y a aucun trou dans le budget du CCE. Après un déficit de – 8,8 millions en 2007, - 3 millions en 2008, le budget 2009 est à l'équilibre. Il subsiste un problème de trésorerie qu'un prêt hypothécaire devait définitivement régler. Cette solution a été rejetée par la session.
6. Les séances (10 au total) au Cirque Pinder pour près de 50 000 salariés n'ont absolument pas donné lieu à des ventes aux salariés.
7. Quant aux trois séances supplémentaires (Paris, Toulouse, Lyon), elles ont été offertes à des associations, institutions, hôpitaux, pour des enfants handicapés ou malades.
8. Les frais d'hébergement des élus de province sont pris en charge depuis 2000 par l'entreprise Air France et non pas par le CCE.
9. Les draps de bain, les casquettes, les stylos, les clés USB sont bien des achats que le CCE a fait pour remettre en place une boutique à prix coutant pour les salariés d'Air France sur les centres du CCE.
10. Aucun membre du Bureau du CCE n'a de parent qui ait bénéficié d'un voyage aux Etats-Unis. Ceci un mensonge inventé de toute pièce.

Sur la base de ces allégations, les anciens membres du Bureau étudient avec leur avocat le dépôt d'une plainte en diffamation.

Par ailleurs, nous sommes quant à nous disposés à reprendre les rênes du CCE pour finir l'œuvre engagée, c'est-à-dire le redressement et la pérennisation du CCE.

F. CABRERA
P. POINSOT
J. RENCKLY
I. PRIEUR
J. AOUN